



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.35/1998/31
22 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 1160 (1998)

Note verbale datée du 21 mai 1998, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Japon auprès de
l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) du 31 mars 1998 et a l'honneur de l'informer, comme suite au paragraphe 12 de ladite résolution, que le Gouvernement japonais a pris les mesures nécessaires pour donner effet aux dispositions énoncées au paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998). Ces mesures sont entrées en vigueur le 28 avril 1998.
